



LE P'TIT TAMBOUR

Journal d'information de Saint-Martin de Clelles

Sommaire

p2 et p3 :

L'assainissement du centre bourg

p4 et p5 :

Les travaux 2022. Voirie, parkings, bassins

p6 et p7 :

La cérémonie de l'armistice 1918, la distribution de livres pour les enfants

p8 et p9 :

Comité des fêtes, le chantier jeune

p 10 et 11 :

Le mois de la nuit, la construction des nichoirs, le trichodrome, l'extinction des lumières

p 12 et p13 :

Le programme 2023 de SM'Art. Les ballades poétiques. Des géants à St-Martin ?

p 14 et p15 :

Le groupement d'achat du Goutaroux. Le territoire et les conseils communautaires

p16 et p17 :

Comission Transition, Parc Régional du Vercors

p18 et p19 :

PeP'S Trieves et le coin des jardinier

p 20 :

Divers, infos pratiques

Le mot du maire

Bonjour à toutes et tous,

L'année s'achève et nous avons pu renouer avec le bonheur de moments partagés sous la halle et dans la salle Eloi Ville pour des animations diverses et variées tout au long de l'automne.

La vie de la commune est faite de petits tracas et de grands questionnements. Soyez certains que l'intérêt de tous est le seul guide de l'action conduite par l'équipe municipale. Toutes les questions peuvent être débattues et des arguments peuvent être entendus. Cependant rien ne passera jamais dans notre esprit avant l'intérêt général que nous sommes là pour servir, aussi exigeant soit-il.

Cela n'empêche pas, bien au contraire, de profiter et de générer des moments de convivialité et d'échanges qui font le sel de la vie en communauté.

De nombreuses personnes, tout au long de l'année ont contribué à rendre la vie du village plus belle. Qui en prêtant des équipements. Qui en donnant un arbre. Qui en venant aider pour installer ou réparer du matériel. Tout est tellement plus simple lorsqu'on se parle et que l'on s'entraide. Vous êtes tous précieux.

Prenez soin de vous et rendez-vous en 2023

Voeux du Maire le 7 janvier à 16 h : Vous êtes tous invités à venir partager une galette et boire un verre de l'amitié.

L'officiel de la commune

PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU CENTRE BOURG

Plusieurs points doivent être précisés suite aux réflexions présentées dernièrement : l'état du droit concernant les obligations des communes en matière d'assainissement et quelques questions diverses.

L'ETAT DU DROIT :

S'agissant de la forme, les juristes du service juridique du Sénat, sollicités sur cette question, confirment que s'agissant de la directive européenne, les délais de transposition sont aujourd'hui expirés. Cela signifie que les textes actuels qui sont le résultat des différentes étapes d'adaptation dans le droit français tiennent compte de l'intégralité des dispositions de la directive, y compris de ses dimensions dérogatoires.

Concernant le fond, le contexte réglementaire prévoit deux formes d'assainissement sur le territoire français : l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif (ou individuel).

En d'autres termes, **cela signifie que si la commune ne réalisait pas l'assainissement collectif réglementairement aux normes que la loi impose aujourd'hui, elle condamnerait à terme tous les propriétaires du village à installer un système d'assainissement non collectif dont les coûts (entre 5 et 15 000 euros suivant les configurations) seraient exclusivement à leur charge.**

LES FAITS :

La solution d'assainissement collectif a été retenue pour le village de Saint-Martin de Clelles après une étude de zonage en 2007 (et une enquête publique en 2013). Cela en particulier car il y a peu de surface disponible chez les particuliers concernés pour une solution d'assainissement individuel par ailleurs très coûteuse.

En outre, lors d'une réunion en mars 2007, les services de la DDT ont acté que le rejet dans le ruisseau de l'Aulagnerie ne constituait qu'une solution provisoire pour permettre à la commune d'étaler dans le temps les différents investissements dont, en particulier, l'assainissement du secteur de la Chabannerie et du Rabier.

LE DROIT :

Il résulte de ces textes relatifs à l'assainissement collectif que les collectivités ont l'obligation de collecter les eaux usées et de procéder à un traitement avant le rejet dans le milieu naturel.(cf les articles 2224-10 et 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

La loi ne prévoit d'aucune manière une option de station d'épuration en culture libre dans un milieu naturel. Il ne peut donc être question de travailler à l'amélioration d'un système que la loi ne reconnaît pas. Sachant de surcroît que le débit du ruisseau était réduit à un filet d'eau durant l'été 2022.

En tout état de cause ne pas respecter la loi conduirait à mettre la commune en défaut et l'exposerait à des poursuites.

QUESTIONS DIVERSES :

LES SUBVENTIONS ET LES COÛTS :

Depuis une vingtaine d'années, les plans pluriannuels successifs ont été ciblés prioritairement sur les questions d'assainissement. Le dernier s'achève en 2024.

Bien entendu d'autres plans pluriannuels suivront. Cependant tous les renseignements connus à ce jour convergent vers une seule réponse : la priorité sera désormais donnée aux travaux relatifs à la gestion de l'eau et à la préservation des milieux naturels.

Compte tenu des changements climatiques qui conduisent à la raréfaction des ressources en eau, il est peu probable que ces priorités changent à court terme.

S'agissant des coûts, il convient de noter en premier lieu que le conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur la réalisation des travaux. Il attend pour cela de disposer des conclusions chiffrées de la pré-étude en cours (d'ici la fin de l'année 2022 voire tout début 2023).

Le coût des travaux a été estimé à 450 000 euros HT. Rien à ce jour ne permet d'affirmer que ce montant sera dépassé et dans quelle proportion. Tout propos différent ne serait que spéculation gratuite ce dont nous nous garderons pour l'instant. L'étude en cours est chiffrée à 37 000 euros. Elle sera intégrée aux montants subventionnables.

L'EMPLACEMENT DE LA STATION :

Les services de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) ont bien évidemment été sollicités concernant la définition d'une localisation. Ils ne reviennent en aucun cas sur l'interdiction de construire des bâtiments dans la zone envisagée. S'agissant de la station, le RTM note que cette zone « aurait l'avantage de présenter le plus faible linéaire de collecteur des eaux usées à installer pour rejoindre le bourg et le site. Le site étant déjà desservi par une piste que le collecteur pourrait suivre. C'est aussi sur cette zone quasi horizontale que les terrassements nécessaires au projet seront les plus limités en volume et donc potentiellement une influence déstabilisatrice moindre. Autre avantage, le rejet des eaux traitées pourrait se faire immédiatement au niveau de l'installation dans un drain étanche qui descend jusqu'à l'Orbanne pour éviter l'infiltration des eaux dans les niveaux glacio-lacustres très sensibles ».

Le RTM préconise des dispositions constructives adaptées, en particulier une « étanchéification de l'installation et un drainage correct de la plateforme ».

QUESTIONS TECHNIQUES :

La station à venir, si elle est réalisée, sera comparable à celle de la chabannerie laquelle ne dégage aucune odeur pestilentielle. Concernant les odeurs, il convient de noter qu'elles ne sont pas absentes dans certaines parties du village depuis de nombreuses années au grand désagrément des propriétaires concernés.

La présence ou l'absence de roseaux n'est pas un réel sujet. En effet, les roseaux ne sont là que pour assurer le brassage du sable. En l'absence de roseaux le brassage doit être assuré régulièrement de manière manuelle. L'inconvénient majeur des roseaux réside dans leur traitement. En effet, ils doivent être coupés toutes les années et ne peuvent ni être brûlés ni broyés (ce sont des ligneux dont même le très volumineux broyeur de la Communauté de commune ne parvient pas à venir à bout). Là encore aucun choix n'est fait à ce jour.

Concernant le réseau : il est unitaire et il n'est pas question de modifier cela pour l'instant. C'est la raison pour laquelle un déversoir d'orage est prévu de même qu'un dégrillage en tête de station comme c'est le cas à la Chabannerie.

Cette note n'a pas la prétention de l'exhaustivité. Elle a pour objectif de rappeler des éléments d'ores et déjà connus et débattus lors de la dernière réunion publique sur le sujet.

Rappelons nous également, qu'au-delà des textes et des règlements, cette question nous impose de faire face à la responsabilité que nous portons face aux générations à venir quant à la préservation de la qualité des milieux naturels dans notre commune.

Agenda :

- une nouvelle réunion publique sera organisée début 2023 sur ce sujet de l'assainissement, sur l'éclairage public...

L'officiel de la commune

QUELQUES TRAVAUX EN 2022

VOIRIE :

L'hiver dernier a été rude pour les routes, chemins et autres fossés. Depuis deux ans les employés communaux de Clelles, Chichilianne et Saint Martin de Clelles conjuguent certaines de leurs activités afin de se porter mutuellement assistance pour limiter les frais de fonctionnement. Cela nous permet de limiter le temps de location d'une pelle, d'un tracteur et d'une remorque à une semaine durant l'été. Cela permet à Gérald d'entretenir et de remettre les chemins et fossés en état avant l'hiver. Cette année la "campagne d'été" (4 jours à Trézanne et 4 jours sur le village et Condamine et Chalabaud) a concerné :

- * le chemin de Papavet (reprise fossées et caniveaux de drainage (égueyroux))
- * Reprise du chemin d'accès et de la buse cassée sur le chemin d'accès de champs cultivés à Trézanne
- * Curage des berges du ruisseau du Beaujolas et du ruisseau des côtes (Trézanne)
- * reprise d'une partie du chemin de la terrasse
- * débroussaillage et curage le long du chemin des promenades
- Reprise d'une partie du chemin de Chalabaud et du chemin d'accès à l'ENS du serre de Peyraret
- * Reprise du chemin de la Condamine

La commune a déboursé 2 000 euros pour la location d'une pelle, d'un tracteur et d'une remorque. Plus de 10 000 euros auraient été nécessaires si nous avions fait appel à des entreprises extérieures pour réaliser ces travaux indispensables à la maintenance des chemins communaux.



GESTION DE L'EAU :

L'été caniculaire n'a pas ménagé les canalisations. Nous avons fait face à trois fuites sur l'une des canalisations principales du village. Gérald a réalisé tout le travail préparatoire permettant ainsi de limiter le recours à Trieves Travaux à concurrence de 3500€ cette année.

C'est également Gérald qui assure le nettoyage des réservoirs. Cela représente un gain de 1300€/an. Il veille hebdomadairement sur les équipements (lampe UV) garantissant la potabilité de l'eau ainsi que le bon fonctionnement de la station d'épuration.



TRAVAUX SUR LE CHEMIN ET LE PONT DU FIOU

Les travaux de remise en état du tablier du pont du Fiou et du chemin d'accès ont été réalisés durant l'automne.

La facture s'élève à 10 500 euros. La commune a obtenu une subvention de la Conférence Territoriale pour cette opération d'un montant de 4000€



"...DIS DONC ! POURQUOI LES BASSINS N'ONT PLUS D'EAU ?..."

Les instructions de fermeture et de réouverture sont issues directement des services préfectoraux. Sachant que cet été, les agences environnementales et de police de l'eau se sont déplacées dans le Trièves afin de contrôler la mise en oeuvre des instructions préfectorales. Nous avons donc coupé l'alimentation des bassins afin d'éviter les désagréments d'une amende à la commune.

Factures d'eau 2022

Les factures d'eau 2022 sont en cours de traitement par les Services Fiscaux.

Elles vous parviendront très prochainement.



Voirie et Parkings :



- **Rappel quant à l'usage des parkings communaux** : les places sur les parking communaux sont libres d'accès à tous les publics et ne sont dévolues à aucun en particulier.

- **Enlèvement des épaves d'automobiles** : la communauté de communes prévoit une nouvelle campagne d'enlèvement des épaves au printemps. Nous vous informerons des démarches à suivre dans le prochain Petit Tambour et sur le site de la commune.

La vie au village

Armistice 1918

(discours prononcé par Christine Cholat le 11 Novembre 2022)

Un peu plus d'un siècle. C'est le temps qui nous sépare de ce que l'on a appelé « la grande guerre ». Celle qui devait durer quinze jours ou au plus quelques mois. C'est en tout cas avec cet état d'esprit que les jeunes poilus sont partis en 1914. Ce devait être la « der des der ». Plus jamais on ne devait connaître cela.

Et pourtant, seule 20 petites années se sont écoulées, juste le temps d'une génération, avant que les convictions folles de quelques hommes ne donnent tort aux intentions pacifistes de 1918.

Depuis d'autres conflits sont venus émaillés l'histoire de notre pays. Des guerres meurtrières sur d'autres continents. D'autres hommes et femmes sont partis pour défendre leur famille, leur terre, leur drapeau, leurs idées. Certains sont partis contraints, d'autres pour défendre l'idée qu'il se faisait de la liberté et de l'intégrité. Quelles que soient les raisons, ils ont honoré leurs engagements.

Être humain, c'est commettre des erreurs et les corriger autant que faire se peut. L'important est de se relever en tirant les leçons de ce qui nous a fait chuter.

Honorer les anciens qui se sont engagés, c'est faire nôtres les leçons qu'ils nous ont transmises. Des leçons qui parlent de courage et d'abnégation ; mais aussi d'intégrité, de rectitude et de hauteur de vue. Des leçons qui nous rappellent que les modes de pensées, qui n'admettent pas la contradiction, quels qu'ils soient, sont sources de régression plutôt que de progression.



Cérémonie devant le Monument aux Morts

En ce début de 21ème siècle troublé et troublant, leur abnégation doit nous enseigner la bienveillance et leur intégrité nous interdire la complaisance. Il est des leçons difficiles à intégrer. Des leçons dont la mise en pratique paraît insurmontable.

Se sont-ils laissés abattre par l'adversité ? ont-ils renoncé parce que cela devenait compliqué ? Non, évidemment.

Pourrions-nous prétendre être leurs héritiers si nous rendions les armes à la perspective de temps moins cléments. Chacun à notre échelle avons la possibilité d'honorer au quotidien cet héritage en cultivant une tolérance bienveillante et lucide qui ne cède rien aux intimidations de tous ordres.

Rester debout quoiqu'il advienne, forts de ce que ceux qui nous ont précédés nous ont enseigné.



Fleurissement des tombes
au cimetière

"Qui lit quoi ? ..." Distribution de livres et BD aux enfants



Pour accompagner cette Rentrée Scolaire 2022, des livres et bandes dessinées ont été offerts aux jeunes de 3 à 18 ans du village ... parfois timides, mais très vite motivés... Des échanges : *"c'est quoi ton livre toi ? fais voir..."* et des rires : *"tu lis toi ?"* Merci à Marie et Sandrine d'avoir accompagné Marianne pour la sélection des livres à la Librairie de Monestier de Clermont.

👋 Les enfants qui n'ont pas pu assister à la remise des livres sont invités à venir les chercher en Mairie. Quelques livres seront disponibles à la bibliothèque municipale...



Un goûter "frugal" a ensuite été servi pour mêler nourritures "terrestres et célestes"...

Les animations reprennent doucement pour "tenter de" tourner la page de la Covid et reprendre contact après ces phases de confinement... Merci au Comité des Fêtes et à SMART qui contribuent à l'animation du village. Leur action fait écho aux propositions du CCAS("Opération Rentrée", le chantier Jeune, les animations à l'occasion du mois de la nuit...).

La vie au village



Mieux "partager l'espace" avec la CHASSE, grâce à LAND-SHARE, l'appli !

L'application Land Share est une application mobile pour smartphones capable de géolocaliser en temps réels, les chasses collectives (ou battues) au grand gibier, développée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, la FFRandonnée Isère et Mountain Bikers Foundation avec l'appui financier du Département de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fonctionnement : les chasseurs renseignent leurs différentes zones et dates de chasse. Les usagers de la nature ayant préalablement téléchargé Land share reçoivent une notification à proximité de la zone chassée (800m) et peuvent en temps réel voir sur une cartographie les zones où il est déconseillé d'aller randonner ou cueillir des champignons...



Bilan du Comité des Fêtes

- **Janvier et Avril – BELOTE** : un nombre de joueurs restreint (en janvier sur inscription pour ne pas dépasser le nombre de 24 doublettes). Les participants étaient tous ravis car peu de concours organisés depuis 2 ans.
- **Mars** : Nous avons renoncé au **LOTO**. Avec en moyenne 100 personnes, c'était trop risqué
- **Mai** : Nous avons souhaité remplacer **LA FETE AUTOUR DU FOUR** par un repas champêtre début juillet. Dommage ! obligés d'annuler... COVID encore parmi notre équipe.
- **Août** - VIDE GRENIER par un temps idéal. Belle entente avec l'expo sur le thème des balades poétiques. Nous avons partagé la salle Eloi Ville. C'était très appréciable. Peu d'exposants malgré les publicités faites, mais les habitants du village, exposants et visiteurs se sont retrouvés autour de la buvette et de la petite restauration.
- **Novembre** : **Repas** d'automne – **poulet basquaise** - apprécié par la quarantaine de participants. Nous avons eu félicitations et encouragements. Merci. Mais... pourquoi les familles avec enfants ne viennent-elles pas ?



Agenda 2023

- Sam 21 Janvier : concours Belote
- Dim 12 mars 13h30 : loto
- Sam 15 avril 13h30 : Belote et repas
- 24 juin : fête autour du four
- 27 août : vide grenier
- 30 septembre : AG



Repas des Anciens ==> inscrivez vous !

Le repas des anciens sera organisé par le CCAS courant février. Comme lors des sessions précédentes, une "sortie au restaurant" sera programmée et des bons d'achat seront distribués aux anciens qui le préfèrent.

==> Vous pouvez vous inscrire auprès de Marion au secrétariat de la Mairie

Chantier-Jeunes - 24-26 octobre 2022

Le "chantier jeune" de cette année avait plusieurs objectifs : travaux préparatoires d'aménagement dans le cadre de la valorisation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Serre de Peyraret et divers travaux d'aménagement d'espaces verts sur la commune aux abords du camping (chemin botanique d'Amélie) et au "Parc des Princesses". Valentino, Noah, Nils, Alice : Quatre jeunes du village et des alentours, ayant jusque là peu d'expérience professionnelle, ont été sélectionnés.



Espaces Verts : Ils ont pu ainsi nettoyer le Parc des Princesses des "feuilles d'automne" et préparer pour l'hiver quelques massifs et plantations (paillage, fumage...). Ils ont pu aussi nettoyer le chemin botanique d'Amélie sous le camping et ré-installer sur un site plus confortable la table de pique-nique à l'entrée du chemin d'Amélie.



Ils ont planté un arbre devant le cimetière (un arbre "aux mille écus" donné par Ameline et Christian Diénot). Merci à eux. Enfin, ils ont implanté devant le parking de la mairie "l'abri hivernal à Insectes Auxiliaires des jardins" en préparation de la "journée Nichoirs" du Mois de la Nuit.



Aménagement de l'Espaces Naturel Sensible (ENS) du Serre de Peyraret :



Ce chantier-Jeunes a débuté par une initiation à l'aménagement, la préservation et la mise en valeur d'espaces naturels sensibles (ENS). Un exposé préliminaire a été fait aux jeunes sur le cadre et les objectifs de l'ENS par Audrey PAGANO, Chargée de projets au Conservatoire d'espaces naturels Isère (CEN), et David Leroy, l'éco-garde du Parc Naturel Régional du Vercors. Diagnostics Faune-Flore en prairies, zones humides et cours d'eau, évolution des milieux et relations faune-milieux ont été passés en revue.

Le point le moins intuitif et le plus difficile à faire comprendre fut bien la nécessité de couper quelques arbres et arbustes afin de maintenir le milieu "ouvert" et lutter contre l'embroussaillage débridé. Cela pour favoriser les écoulements d'eau et lutter contre le comblement naturel de la mare et sa disparition à terme).

Coupes, débroussaillages ont été effectués lors de la première journée sur ce site sous la conduite d'Audrey, de David et Christian.



La vie au village

Mois de la Nuit... Agréable, motivant et apprécié

Belle participation des associations et des bénévoles sollicités, comme des publics "invités" (parents, enfants...), de St Martin et plus largement...

Des questions difficiles comme les "pertes de biodiversité" et les "pollutions lumineuses" ont pu être abordées sans passion et les démonstrations "visuelles sur le terrain" comme les "animations pratiques" ont été appréciées des auditeurs...



- en début d'après-midi, avec le centre de soin pour faune sauvage **Le Tichodrome et Terre-Vivante**, nous avons organisé un quizz sur les oiseaux et les insectes "auxiliaires des jardins", puis un atelier de fabrication de niochors pour oiseaux, insectes, chauves-souris, hérissons, écureuils...



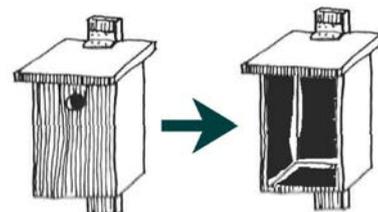
Visite au Centre Le Tichodrome

Suite aux quizz, les animateurs du Tichodrome ont proposé d'organiser une visite "spéciale Découverte" du centre du Gua. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie pour l'organisation du calendrier. Et Terre-Vivante accueille toujours le public au Domaine du Rau - Prébois...

Niochior VS Mangeoire ?

Ceux qui ont fabriqué des niochors "ouverts" peuvent les utiliser en "mangeoire hivernale"... Et sur les niochors "fermés" (à trou d'envol), la face avant peut être démontée l'hiver...

Rappel : ne nourrissez les oiseaux qu'en hiver, ne donnez que des "petites graines à oiseaux - tournesol" et gardez les mangeoires propres et désinfectées



Niochior fermé
face AV "démontée" = mangeoire l'hiver

Lancement du Club des Niochors... et concours photo

Pour continuer cette animation Niochors, nous organisons un concours photo des oiseaux, chauve-souris ou insectes que vous allez "héberger" dans les niochors que vous avez fabriqué. Prenez des photos et envoyez les en mairie. Dépouillement à l'automne prochain.

A gagner : un sac de graine de tournesol !



– et en soirée, avec les associations **ANPCEN et AsTrièves**, nous avons organisé info-débats sur les pollutions lumineuses, puis des animations nocturnes en extérieur. Une bonne centaine de personnes se sont motivées pour sortir "dans la fraîcheur de la nuit" et pour venir expérimenter les télescopes présentés par Astrieves et la lunette d'observation nocturne présentée par **l'écogarde du Parc du Vercors**.

Observations astronomiques : planètes et constellations...

...avec l'association AsTrièves et ses télescopes ;



Démonstration nocturne de télescopes



L'équipe d'Astrieves en mode "réconfort" "au vin chaud" en fin de soirée



La Grande Ourse bien connue



Constellation du Triangle M33 photographiée depuis St Baudille et P. par Francois Desvallées astronome amateur

Observations Nature avec la lunette Infra rouge de l'éco-garde du PNRV :

-> des vaches !... les ânes de Christian... et le clou de la sortie Nature... des chevreuils et des sangliers... C'était de joyeux moments de partage et compte tenu du succès rencontré, nous réitérerons l'expérience.



Expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public :

Lors de cette nuit du 29 octobre, nous avons éteint l'éclairage public à titre expérimental. Nous organiserons une réunion publique d'information début 2023 avec la participation du Parc du Vercors et de la gendarmerie pour exposer et débattre des différents enjeux (économies d'énergie, sécurité...)



L'assemblée générale de SM'Art, de septembre dernier, a largement discuté du bilan et du développement de l'association en particulier par l'adjonction de nouvelles activités, ou de la question du jumelage avec Vidrà. C'est le cas par exemple de la reprise de l'activité de « Histoires et Chemins » sous l'angle patrimonial, suite à la dissolution de cette association, ou le projet de création de géants.

Le nouveau Conseil d'Administration est plus étoffé, avec comme Président Jean-Claude Héry, Trésorier Pierre Brouquet assisté de Alain Craplet, Secrétaire Robert Cartier.

Programme 2022-2023 :

S'appuyant sur les activités plus anciennes (couture, balades poétiques, animations, exposition) , nous proposons un panel d'activités et d'animation plus important :



Club couture les jeudi de 14h à 16h30
en Mairie

28 Janvier 2023 – 20h : Théâtre burlesque et musical

par « **Les Popettes** » : Raimundo Dièz et son choeur !
Spectacle humoristique et poétique, mâtiné d'extraits de théâtre classique et de chansons. Un spectacle joliment drôle, entre cabaret et café-théâtre. Duo déjanté et un brin mégalo, . Au "chapeau solidaire" - Salle Eloi Ville



25 Février 2023 – 20h: Concert dessiné « ToinedaD »

Compositions originales interprétées en Live (Toine) Dessins projetés en direct (Dad)

Tarif : Adhérent 10€ , non adh. 12€, tarif réduit et enfant 5€
Salle Eloi Ville



25 Mars 2023 – 20h : Mr Crooner

pour une soirée Jazz rock salsa swing
Tarif : Adhérent 10€ , non adh. 12€, tarif réduit et enfant 5€
Salle Eloi Ville



Conférence sur la géologie - Avril 2023 (date à confirmer)

– Histoire et Chemins

Balades poétiques : installation de Mai à Octobre

- Circuit 1 (sous le village) : « Migrations » (humaines et animales...)
- Circuit 2 (du camping aux Beylloux) : « Les poètes et la paix »
- Circuit 3 (de Trézanne à Papavet) : « Chemins de traverse »
- ▶ Déambulation le samedi 13 Mai 2023 -18h (entre le village et le camping)
- ☺ Halle poétique (40 fanions)
- ☺ Cabine poétique : Léo Ferré

Exposition du 23 au 30 Août 2023

sur le thème des « Migrations » humaines et animales...

SM'Art : 1 route du Val d'Orbanne, 38930 St Martin de C.- smart.trieves@gmail.com

Ateliers de fabrication de marionnettes avec les enfants



Deux sessions de fabrication de marionnettes ont été animées les 30 nov et 07 dec. à la salle E.Ville avec la « Cie Esqui-Mot ». Une grosse dizaine d'enfants appliqués, quelques encadrants et bien sur Marine la marionnettiste.

Spectacle de "Restitution" le 10 dec

Belle animation de leurs réalisations par les enfants, devant parents et amis...

Merci à Marine pour ces beaux moments, et merci aux enfants



Projet de création de "Géants" à St Martin :

Si la tradition des "Géants" (ces poupées géantes, symboles de chaque village) n'existe pas en Trièves, ni en Dauphiné, deux Géants, comme Hilary et Lucia, que nous avons connus à Vidra lors de notre visite cet été, pourraient être construits à St Martin pour animer les festivités, ici et plus largement en Trièves.

Pour définir ensemble une histoire, un mythe, pour servir de point d'appui à la création de 2 géants, symboles de notre village, autour de traditions, de légendes locales, de personnages célèbres... nous lançons un concours ouvert à tous en particulier aux jeunes. Si vous êtes un peu, beaucoup, passionnément intéressé par ce projet à l'une ou l'autre des étapes, merci de vous faire connaître auprès de **SM'Art**.



Exposition des "talents du village" :

L'association SM'Art invite les habitants "artistes" de St Martin de Clelles à se faire connaître pour sa prochaine exposition « les talents du village ».

Nous prévoyons une exposition sur 3 jours à l'automne 2023.

Que vous soyez peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, écrivains, poètes, chanteurs, musiciens, couturières, brodeuses, décorateurs(trices), vanniers, potiers Si vous êtes intéressés, contactez **SM'Art**.

Les spectacles Jeunes-Publics

St Martin de C. participe avec plusieurs communes du Trièves (Roissard, St Paul Les M., St Michel les P...) à l'organisation de plusieurs spectacles pour Jeunes Publics (théâtre, ombres chinoises, marionnettes, magie...)



La première date projetée est le 19 mars
Lieu : salle des fêtes de Roissard

==> Inscrivez vous auprès de Marion pour organisation

Groupement d'achat "du Goutaroux"

Créé lors du confinement pour éviter les déplacements sur Grenoble, le Groupement d'achat local de "Mangez Bio Isère"* (), dit "du Goutaroux" réunit déjà bon nombre d'habitants de St Martin de Clelles, St Michel les Portes, Chichilianne...

Le but de ce Groupement bénévole est de trouver une source d'approvisionnement bio et local sur des produits que nous ne trouvons pas sur le Trièves (ex : riz, pâtes, huiles, sauces, oléagineux, fruits frais ou secs, produits sanitaires...), et en complément des ressources connues localement (BiauPanier, TerrMama, Marchés, etc...).



Fonctionnent :

Une fois par mois, est lancée une commande groupée auprès de MBI pour un achat commun (quantité semi gros que nous répartissons ensuite à la demande individuelle). La commande nous est livrée la semaine suivante et chacun vient chercher la sienne sur l'un des villages.

Contact et infos par mail à « gambistmartin@gmail.com »

* **Mangez Bio Isère** : coopérative de producteurs et transformateurs bio et locaux (du département) basée à Grenoble (<https://www.mangezbioisere.fr/>)

...en Trièves

Les conseils communautaires de la fin d'année 2022

Maison de santé multidisciplinaire à Mens

L'établissement regroupera 10 à 13 professionnels. Un étage sera consacré à un kinésithérapeute, un psychologue et un orthophoniste, puis 4 médecins.

L'acquisition représente 1 500 000 €, dont 197 000 € pris en charge par la CCT. L'emprunt nécessaire pour cet investissement sera couvert par les loyers.

Acquisition d'une partie du bâtiment Les Sagnes

La CCT et la commune de Mens étaient toutes deux propriétaires du bâtiment des Sagnes à Mens. La CCT possède maintenant la totalité du bâtiment avec l'acquisition de 73m² auprès de la commune de Mens (coût de l'opération 25 000 €).

Ce lieu accueille les services techniques de la CCT ainsi que l'entreprise à but d'emploi de Territoire Chômeurs Longue Durée TZCLD.

Ex Trésorerie à Mens

Ce bâtiment a été racheté par la commune de Mens auprès de la Com Com pour une valeur de 280 000 €. Un projet avec des idées de créations de points d'information touristique, tiers lieu, espaces numériques (pour trouver du covoiturage par exemple) est mené.

Fonds LEADER programme 2023-2027

La Région Rhône Alpes est autorité pour le programme Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) et a souhaité des candidatures à l'échelle des départements. A l'origine, le LEADER a été créé pour soutenir les petites localités.

Aujourd'hui, Terre de Dauphiné vient d'être créée, elle est composée de 10 EPCI des Alpes Sud Isère dont la Communauté de Communes du Trièves. Les seuils des projets sont plus hauts qu'auparavant et les avis des 10 intercommunalités sont bien souvent dilués.

Malgré tout, avec l'intervention d'un chargé de mission employée par la CCT ainsi que le regroupement des 3 intercommunalités Trièves- Matheysine- Oisans, le Trièves se dimensionne et se tient au plus proche des enjeux du programme.

Les candidatures des différents projets doivent être déposées avant fin d'année, pour une décision de la région en juillet 2023.

Les Ravioles du Trièves sont de retour !

Le Conseil d'Exploitation du tourisme, un groupe de restaurateurs et le service agriculture, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, ont développé l'idée de relancer la production de Ravioles du Trièves, recette traditionnelle spécifique à base de pommes de terre et d'oignons.

Ce projet se veut source d'attractivité et de convivialité, permettra de plus de soutenir la filière agricole et les restaurateurs.

Dans l'objectif d'encadrer la production et de valoriser les produits locaux et la qualité, la Communauté de communes souhaite déposer auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) une marque collective dont le Règlement d'usage définit les modalités d'obtention par les producteurs de Ravioles du Trièves.

La Communauté de communes s'engage à animer et à suivre ce comité d'agrément, composé d'élu.e.s et technicien.n.e.s. Aujourd'hui deux producteurs de Ravioles existent dans le Trièves et sont favorables à la démarche.

...en Trièves

CCT- commission Transition le travail avance...

La Communauté de communes et plusieurs associations locales ont démarré le 7 avril 2022 l'élaboration d'une Stratégie de transition écologique du Trièves, afin de définir les priorités du territoire pour les 3 prochaines années ainsi qu'un plan d'actions concrètes, et ce, en mobilisant une diversité d'acteurs publics et privés non seulement dans la phase de concertation mais également dans les réalisations d'actions.



Les services de la Communauté de communes, les communes du Trièves, les professionnels, les habitants et associations ont été consultés et ont contribué. Propositions d'actions, principes et axes de la Stratégie ont été précisés lors du séminaire de restitution du 9 dec 22 à Mens (voir toutes les infos sur le site de la CCT : <https://www.cc-trieves.fr>). La phase de concrétisation du plan d'action se poursuit et doit mobiliser plus que jamais toutes les énergies pour ne pas rester qu'un souhait.

CCT- commission Déchets les perspectives restent tendues...

Les coûts de transports, de traitement continuent d'augmenter. Les cours fluctuent au gré des marchés et des stockages/déstockages. Le budget annonce des difficultés très prochaines. La Redevance des particuliers n'augmente pas en 2023. La grille tarifaire des professionnels est en cours de ré-examen pour un équilibrage des tarifs par rapport aux volumes. Un passage du mode de Redevance (REOM) à celui d'intégration à la Taxe Foncière (TEOM) est en cours de chiffrage.



Déchets verts : vers la fin des ramassages...

La CCT annonce abandonner le broyage/ramassage des déchets verts et la fermeture des bennes ad-hoc dans les déchetteries. La solution reste le compostage (vente de composteurs à la CCT) et l'évacuation par les particuliers sur les plateformes communales dédiées. Une convention de mutualisation est en cours d'étude avec la commune de Clelles et dans l'intervalle, l'accès à la plateforme de Roissard est ouvert.

Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) Le renouvellement de la charte des collectivités en phase finale...

Le renouvellement de la charte du Parc va bientôt entrer en phase d'enquête publique. Nombreux documents sont déjà en libre accès sur le site du Parc et dans les Mairies.

Après une intervention à St Martin en Conseil municipal, une nouvelle réunion s'est tenue à Chichilianne le 10 dec 22 pour expliciter les opportunités de partenariats divers entre le PNRV, les communes, les professionnels (agriculteurs, hébergeurs, etc.), les habitants et usagers du Parc...



Valorisation du Mt Aiguille - L'élaboration du projet se concrétise

Plusieurs communes limitrophes (St Martin de C. Chichilianne, St Michel les P. Gresse en V.), le Parc du Vercors et la Communauté de Communes (sa commission Tourisme) travaillent depuis plusieurs mois à un ambitieux projet de Valorisation / Préservation du Mont Aiguille.

De nombreux aspects des connaissances autour du Mt Aiguille seront remis en valeur : les patrimoines naturels, humains et économiques, l'Histoire géologique du Mont-Aiguille, les activités sportives et son rôle de "Sentinelle" dans le processus de bouleversement climatique...

Plusieurs "portes d'entrée" vers le Mont Aiguille, depuis les communes citées seront "requaliifiées" et de nombreux itinéraires de randonnées seront repris avec l'aménagement de plusieurs sites de points de vue assortis d'équipements pédagogiques... Le point central sera installé dans le futur bâtiment de la Communauté de Commune à la Croisette-Clelles et présentera sous forme d'animations 3D interactives une histoire vivante de cette montagne si captivante.

Les coûts de cette opération sont intégralement assumés par le Parc Naturel du Vercors.

Train Grenoble-Veynes

La Ligne de train a été ré-ouverte de dimanche 11 dec 2022.

Cependant, son avenir ne semble encore pas assuré au-delà de 2024-2025 sans travaux complémentaires conséquents pour lesquels le contrat de Plan Etat-Régions (2023-2027) et les négociations ne sont encore qu'en projet pour début 2023.

Des élus locaux se mobilisent. Une nouvelle "animation-pédagogique" a eu lieu dans les trains et les gares ce dimanche 11 décembre.

==> infos sur : <https://etoileferroviairedeveynes.info>





Ca y est, Le Trièves est maintenant un territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) habilité par l'Etat...

Il ouvrira sa première Entreprise à But d'Emploi (l'EBE Pep's Trièves) le 19 décembre. Celle-ci emploiera, entre Monestiers de Clermont et Mens, 30 personnes pour commencer, et ce n'est qu'un début !

Quel est ce projet, exactement ?

La démarche consiste à mobiliser le territoire pour faire valoir le droit (constitutionnel) à l'emploi pour les personnes volontaires qui en sont régulièrement privées. Le Comité local pour l'emploi (CLE) du Trièves mobilise les demandeurs d'emploi et les acteurs du territoire (institutions, entreprises, associations, collectivités et habitants) pour construire ensemble une solution d'emploi acceptable pour chaque personne et utile au territoire.

Mais du travail, il y en a, et des employeurs cherchent des salariés !?! Alors pourquoi reste-t-il des chômeurs ?

Le marché du travail est en pleine mutation, certains métiers sont en tension d'effectifs, et le Trièves n'échappe pas à la règle. Pour autant, l'adéquation travailleur/employeur n'est pas toujours si simple, et personne ne doit rester sur le bord de la route. Par exemple, des événements ou situations de la vie peuvent entraîner une perte de confiance ou des contraintes pas toujours compatibles avec les emplois actuellement disponibles (problèmes de santé, familiaux, personnels, de mobilité...) . L'isolement et la précarité ne sont jamais très loin. A nous, collectivement, de permettre l'accès pour tous à un emploi adapté et de qualité. C'est pourquoi l'EBE Pep's Trièves proposera, aux Triévois privés d'emploi depuis au moins un an et habitant le territoire depuis plus de 6 mois, des contrats à durée indéterminée avec un temps de travail choisi.

Concrètement, qu'est-ce que ça va changer pour les Triévois ?

Un territoire qui prend soin de chaque personne est un territoire en meilleure santé. La démarche crée un mouvement positif (création de valeur, économie circulaire, bien-être des personnes...) qui permet aussi de répondre à certains besoins du territoire mal couverts à ce jour. Ainsi, l'EBE Pep's Trièves proposera dès début 2023 des services nouveaux aux habitants, aux collectivités, aux entreprises et associations, supplémentaires à ceux déjà existants ici ; le coût de ces prestations pourra être adapté aux ressources. Pour compléter le chiffre d'affaires de l'entreprise, l'Etat et le Département vont participer au financement de l'entreprise, en transformant les dépenses passives existantes (indemnités chômage, allocations RSA...) en contribution aux salaires.

En parallèle, le territoire accompagne les personnes privées d'emploi dans une démarche d'accès à l'emploi adaptée à leurs besoins, compétences et envies, en proposant des outils spécifiques selon les situations.

Pour les contacter :

- Privé.e d'emploi ? Claudine DELCOURT – Conseillère emploi – 06 86 48 03 10
- Besoin d'un service non proposé sur le territoire ? Nassera Soufi - Directrice EBE Pep's Trièves - 06 82 64 04 46
- En savoir plus : Sylvain CHOLET - animateur Coordinateur projet TZCLD du Trièves - 07 66 71 52 29

Le coin des jardiniers

La lune et le jardin (suite)

Une autre méthode de culture en relative expansion prend en compte encore plus de paramètres, il s'agit de la biodynamie, qualifiée souvent de cousine ésotérique ou mystique de l'agriculture biologique. Car non seulement elle préconise de suivre les indications des calendriers lunaires précités, mais en plus, les préparations utilisées doivent être brassées (dynamisées) lors de positions lunaires précises. Par exemple, la bouse de corne (préparation 500) doit être élaborée un "jour racine" en période de lune descendante.



Il en est de même pour une autre élaboration favorite des biodynamistes : la silice de corne : on remplit des cornes de vache que l'on enterre pendant six mois sous certains aspects lunaires (de l'équinoxe de printemps à l'équinoxe d'automne).

L'un des meilleurs vins au monde, le Romanée-conti, est entièrement cultivé en biodynamie). Les adeptes de ces techniques sont souvent de très bons viticulteurs, on peut simplement se demander si leur réussite n'est pas liée à l'attention et aux soins remarquables qu'ils prodiguent à leur vigne. Le débat reste ouvert sur l'efficacité des méthodes défendues par le sulfureux Rudolf Steiner, père de la biodynamie.

La société nationale d'horticulture de France est formelle : si il existe une influence de la lune sur les cultures, cet effet est tellement faible qu'il peut aisément être masqué, voire annulé, par l'utilisation de pratiques agronomiques adaptées et de variétés améliorées. Il n'est donc d'aucune utilité en horticulture.

Selon Noelle Dorion (Ingénieur horticole ENSH) en suivant à la lettre les conseils et indications qui fleurissent dans les calendriers lunaires des grandes maisons d'édition, vous aurez du succès dans votre jardin parce que cela prouvera que vous êtes à l'écoute de vos plantes et dans ce cas elles vous le rendent toujours bien. Mais, elle ajoute : "le rôle de la qualité des sols, de l'alimentation hydrique, de la température, de l'ensoleillement, du contrôle des ravageurs est immensément plus important que celui du cycle lunaire".

Alors que penser de tout cela ?

Si vous jardinez comme le faisaient nos anciens en tenant compte de la position de la lune, continuez ! La science, notre belle science omniprésente, ne réfute t'elle pas ce que, tout simplement, elle ne comprends pas ? On devrait toujours avoir à l'esprit ce que disait Albert Einstein :

"Ce qui est incompréhensible, c'est que le monde soit compréhensible."

QUESTION MYSTERE

Réponse à la question du n° 40 : La fleur en photo est le lys martagon

Question mystère n° 41 :

Né en 1836 dans le Val d'Aoste, ami de Victor Emmanuel II roi d'Italie, il fit partie du groupe qui effectua la première ascension du Mont Cervin par le coté italien. Alpiniste chevronné, surnommé l'ours des montagnes, il fut en poste à Saint Martin de Clelles en 1881 et 1882. Comment s'appelait il et quelle fut sa fonction ?

Infos pratiques

Mairie de Saint-Martin de Clelles .

1 rue du val d'Orbane - Courriel : st-martin-clelles2@orange.fr

www.saintmartindeclelles.fr

La mairie est ouverte au public : Le mardi de 9h30 à 11 h 30

Le jeudi de 13h30 à 16h30

Mme le maire reçoit sur rendez-vous

DELESTAGE D'ELECTRICITE

En cas de coupure d'électricité, la Préfecture préviendra la Mairie la veille de la coupure. Une coupure n'exèdera pas 2h et n'interviendra qu'une fois et en semaine.

Dans cette éventualité, la mairie préviendra la population par mail, messages, téléphone...

==> **Pour être prévenus, Merci de nous renvoyer vos coordonnées...**

==> **les personnes "à haut risque vital"** (soignées à domicile) doivent se faire connaître auprès de l'ARS (formulaire disponible en Mairie)

En cas d'urgence : appelez le 112

- **Service d'accueil des urgences (CHU de Grenoble) :** 04 76 76 54 32
- **Maisons médicales Trieves:**
 - Monestier de Clermont 04 76 34 03 31
 - Clelles 04 16 34 18 32
 - Mens 04 76 34 62 30
- **SOS Médecins :** 04 38 701 701
- **SOS Vétérinaires :** 04 76 47 66 66

Deux **défibrillateurs** sont disponibles : dans le couloir de la mairie, et au camping



- Marc Bonzy nous a quitté le 23 juillet 2022
- Bienvenue à Marlee Musso-Vigoureux, né le 13 aout 2022 et bienvenue à Magguy Monon, Noé, Orlane et Malone
- Cindy et Sébastien Brogli se sont dit "OUI" le 10 septembre

Directrice de la publication Christine Cholat.

Ont participé à la rédaction de ce numéro: Christine Cholat, Marianne Baveux, Daniel Bret, Jean-Jacques Sibille